

gnie de Villemonde, Michel Fourtre dit St. Michel soldat de la compagnie de St. Luc Lacorne, prisonniers es prisons Royeaux de cette ville accusés du crime de désertion par la plainte qu'en a faite Mr. Dumuy faisant les fonctions de major au fort frontenac et par celle portée à mon dit sieur le marquis de Vaudreuil par Mr. Duplessis Faber chevalier de l'ordre Royal de St. Louis major des dites troupes et de la ville et gouvernement de Montréal faisant les fonctions de procureur du Roy en cette partie au bas de laquelle est son ordonnance du dit jour dix de ce mois à la quelle confrontation avons procédé ainsi qu'il suit.

Du lundi douze septembre mil sept cinquante sept dix heures ou environ du matin en la chambre du geolier des prisons de cette ville.

A été amené devant nous par le geolier des dites prisons Jean Cogle soldat de la compagnie de Vassan, auquel avons confronté Michel deMary dit la douceur premier témoin oui en la dite information et après serment par eux fait de dire vérité savoir le dit accusé par le ministère du nommé Jean Oustrebeldre dit Olivier soldat de la compagnie de St. Ours que nous avons choisi pour interprète et de lui pris le serment en tel cas requis lequel à promis de bien et fidèlement rapporter ses réponses et lui faire entendre nos interrogatoires, avons interpellé les dits accusé et témoin de dire s'ils se connoissent ont dit qu'ils se connoissent pour avoir été ensemble en garnison au fort frontenac et être descendu ensemble du dit fort en cette ville.

Sur quoi nous avons fait faire lecture par notre greffier des premiers articles de la déposition du témoin contenant son nom, âge qualité et demeure et sa déclaration qu'il n'est point parent allié serviteur ni domestique des parties et interpellé l'accusé de fournir présentement de reproches contre